



FEUILLE DE TRAVAIL POUR SOMMAIRE DE CONSTRUCTION

Vous devez remplir cette feuille de travail si vous avez construit une maison neuve ou si vous avez effectué des rénovations majeures à votre maison existante et que vous demandez un remboursement de la TPS/TVH pour habitations neuves en produisant le formulaire GST191, *Demande de remboursement de la TPS/TVH pour les maisons neuves construites par le propriétaire*.

Si vous faites une demande pour des rénovations majeures ou un ajout majeur, assurez-vous de remplir toutes les conditions. Par exemple, rénover le sous-sol ou ajouter un garage ou une terrasse à votre maison existante n'est pas considéré comme des rénovations majeures ou un ajout majeur, et cela ne vous donne pas droit au remboursement pour habitations neuves. Pour en savoir plus sur les rénovations majeures et les ajouts majeurs, et pour obtenir des instructions pour remplir ce formulaire, consultez le guide RC4028, *Remboursement de la TPS/TVH pour habitations neuves*.

Toutes les demandes de remboursement peuvent faire l'objet d'une vérification. Vous éviterez un refus ou des délais en remplissant correctement cette feuille de travail. Tous les renseignements nécessaires doivent figurer sur cette feuille de travail, car elle servira à vérifier si vous avez droit au remboursement. Vous ne pouvez faire qu'une seule demande de remboursement pour chaque maison, en n'utilisant qu'un seul formulaire et une seule feuille de travail.

Joignez la feuille de travail dûment remplie au formulaire GST191 et conservez une copie pour vos dossiers. Prenez soin d'y joindre une copie d'une preuve d'occupation comme il est mentionné à la section A ci-dessous. Vous n'avez pas à joindre les factures à vos formulaires, sauf si le vendeur n'a pas facturé la TPS/TVH (les photocopies sont acceptées). Vous devez toutefois conserver les copies originales pendant six ans pour pouvoir nous les fournir sur demande.

Généralement, vous avez deux ans pour demander un remboursement à partir de la date à laquelle les travaux de construction ou de rénovations majeures sont achevés en grande partie. Pour en savoir plus, consultez le guide RC4028, *Remboursement de la TPS/TVH pour habitations neuves*, allez à www.arc.gc.ca/tpstvh ou appelez-nous au 1-800-959-7775.

Section A – Renseignements sur le demandeur			
Adresse de la maison neuve (app – n° et rue, RR)	Ville	Province ou territoire	Code postal
Adresse précédente du demandeur (app – n° et rue, RR)	Ville	Province ou territoire	Code postal
Date d'occupation Année Mois Jour	Avez-vous vécu dans la maison à un moment donné durant les travaux de construction ou de rénovations majeures?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Preuve d'occupation : joignez l'une des preuves suivantes (les photocopies sont acceptées)			
1 <input type="checkbox"/> Police d'assurance de la maison neuve indiquant les dates et la couverture	2 <input type="checkbox"/> Police d'assurance automobile ou immatriculation de l'automobile comportant la nouvelle adresse	3 <input type="checkbox"/> Facture de téléphone, d'électricité ou de gaz naturel prouvant l'installation de ce service	
Section B – Renseignements sur la construction			
Numéro de permis de construction	Nom de la municipalité émettrice		
Date du début des travaux de construction Année Mois Jour	La juste valeur marchande utilisée dans le calcul du remboursement sur le formulaire GST191 doit être la valeur de la propriété (bâtiment et terrain) et non la valeur de l'ajout ou des rénovations majeures seulement.		
Date de l'achèvement des travaux de construction Année Mois Jour	Inscrivez la juste valeur marchande au moment de l'achèvement en grande partie _____ \$ (du bâtiment et du terrain).		
	De quelle façon avez-vous déterminé la juste valeur marchande? _____ _____ _____		
Si vous avez construit une maison neuve, inscrivez sa superficie : _____ mètres carrés			
Soumettez-vous une demande pour des rénovations majeures ou un ajout majeur? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vous n'avez pas le droit de demander un remboursement pour habitations neuves pour un ajout majeur, à moins que vous ne rénoviez votre maison existante et que les travaux soient assez importants pour que nous considérions votre maison comme étant nouvellement construite. Pour en savoir plus, consultez le guide RC4028.		
Si oui , décrivez ci-dessous les rénovations majeures ou l'ajout majeur : _____ _____ _____ _____			
Indiquez la superficie des rénovations majeures ou de l'ajout majeur : _____ mètres carrés			
Indiquez la superficie totale de la maison (y compris les rénovations majeures ou l'ajout majeur) : _____ mètres carrés			

Section C – Détails de la construction

Dans les tableaux suivants, inscrivez pour chaque vendeur le total de vos factures de travaux de construction pour les produits et services admissibles, même si la TPS/TVH n'a pas été facturée. Seules les factures émises au nom du demandeur ou des autres propriétaires donnent droit au remboursement. Vous pouvez inscrire les factures provenant d'un même vendeur sur une seule ligne (inscrivez la date de la première facture dans la colonne « Date de la facture »). Si un vendeur ne vous a pas facturé la TPS/TVH, joignez une copie de la facture à la feuille de travail (photocopies acceptées). Conservez vos factures originales pendant six ans pour pouvoir nous les fournir sur demande.

Indiquez le nom du vendeur, son numéro d'entreprise (numéro de TPS/TVH) ainsi que le montant de TPS/TVH payé. N'incluez pas de montants d'estimations ou de propositions. **Utilisez les pages 2, 3 et 4 pour enregistrer la TPS payée. Utilisez les pages 5, 6 et 7 pour enregistrer la TVH payée.** Suivez les instructions de la page 8 et inscrivez les montants sur la page 1 du formulaire GST191, *Demande de remboursement de la TPS/TVH pour les maisons neuves construites par le propriétaire*. Photocopiez et joignez des feuilles de travail supplémentaires, au besoin. Vous pouvez utiliser un facsimilé de ce tableau (par exemple, un imprimé d'ordinateur), à condition qu'il soit du même format que celui-ci. Les exemples ci-dessous vous aideront à remplir le tableau.

Remarque : Cochez la colonne qui s'applique pour indiquer si la facture vise seulement la main-d'oeuvre (**colonne MO**) ou seulement les matériaux (**colonne M**). Cochez les deux colonnes (**colonne MO et M**) si la facture vise à la fois la main-d'oeuvre et les matériaux.

N°	Description des biens et services	Nom du vendeur	Numéro d'entreprise du vendeur (N° de la TPS/TVH)	Date de la facture	N° de la facture	MO	M	Montant de la facture	TPS de 5 % payée	TPS de 6 % payée	TPS de 7 % payée
1	Excavation	Entreprise ABC	123456789	20 mai 2008	1630	√		3 932,25 \$	187,25 \$		
1	Achat du terrain										
2	Entrepreneur général										
3	Architecture et ingénierie										
4	Préparation du site										
5	Démolition										
6	Connexion aux services publics – Inscrivez les renseignements aux lignes a), b), c) et d) ci-dessous.										
	a) eau et égouts										
	b) gaz naturel										
	c) électricité										
	d) autre										
7	Excavation et remblayage										
8	Semelles et fondation										
9	Imperméabilisation										
10	Charpenterie										
11	Finissage du béton – Inscrivez les renseignements aux lignes a) et b) ci-dessous.										
	a) garage										
	b) sous-sol										
12	Plomberie										
13	Électricité, câblage, sorties										
14	CVC (chauffage, ventilation, climatisation)										

Articles ne donnant pas droit au remboursement : Certains articles **ne donnent pas droit** au remboursement. Par exemple, vous ne pouvez pas demander de remboursement pour l'achat ou l'installation des produits ou services suivants :

- appareils et meubles mobiles
- outils électriques utilisés pour construire la maison
- rideaux et stores faits sur mesure
- terrain reçu en héritage
- oeuvres d'art et objets de décoration qui ne sont pas des accessoires fixes
- pesticides et vaporisation des mauvaises herbes
- téléviseur, lecteur DVD et chaîne stéréo
- factures d'électricité, de chauffage, de déménagement
- petits tapis et lingerie

Total partiel pour cette page

1 ↑ 2 ↑ 3 ↑

N°	Description des produits et services	Nom du vendeur	Numéro d'entreprise du vendeur (N° de la TPS/TVH)	Date de la facture	N° de la facture	MO	M	Montant de la facture	TPS de 5 % payée	TPS de 6 % payée	TPS de 7 % payée
15	Toiture : bardeaux, autres										
16	Maçonnerie										
17	Portes et fenêtres										
18	Porte(s) de garage										
19	Isolation – Inscrivez les renseignements aux lignes a), b) et c) ci-dessous.										
	a) toit et plafond										
	b) murs										
	c) pare-vapeur										
20	Revêtement extérieur – Inscrivez les renseignements aux lignes a), b) et c) ci-dessous.										
	a) recouvrement extérieur										
	b) gouttières										
	c) soffite, bordure d'avant-toit										
21	Peinture extérieure										
22	Cloisons sèches										
23	Plancher – Inscrivez les renseignements aux lignes a), b), c) et d) ci-dessous.										
	a) revêtement de sol souple										
	b) tapis										
	c) plancher de bois franc										
	d) cage d'escalier										
24	Carreaux de céramique										
25	Menuiserie de finition										
26	Armoires et meubles-lavabos										
27	Appareils encastrés										
28	Accessoires de plomberie										
29	Appareil d'éclairage										
30	Décoration intérieure – Inscrivez les renseignements aux lignes a) et b) ci-dessous.										
	a) peinture des murs										
	b) revêtement mural										
Total partiel pour cette page											
									1 ▲	2 ▲	3 ▲

N°	Description des produits et services	Nom du vendeur	Numéro d'entreprise du vendeur (N° de la TPS/TVH)	Date de la facture	N° de la facture	MO	M	Montant de la facture	TPS de 5 % payée	TPS de 6 % payée	TPS de 7 % payée
31	Aménagement paysager – Inscrivez les renseignements aux lignes a), b) et c) ci-dessous.										
	a) remblai, terre										
	b) arbres, arbustes, gazon										
	c) système d'irrigation										
32	Voie d'accès										
33	Piscine creusée										
34	Patio										
35	Terrasse										
36	Clôture										
37	Frais juridiques sur la construction et l'achat du terrain (hypothèque exclue)										
38	Puits										
39	Système de sécurité										
40	Fosse septique										
41	Maison mobile										
42	Maison modulaire										
43	Maison flottante										
44	Location de matériel										
	Autres (précisez)										
Total partiel pour cette page											
									1 <input type="text"/> ↑	2 <input type="text"/> ↑	3 <input type="text"/> ↑
Total pour les pages 2, 3 et 4											
Inscrivez ces montants aux lignes A à C de la page 8.											

N°	Description des produits et services	Nom du vendeur	Numéro d'entreprise du vendeur (N° de la TPS/TVH)	Date de la facture	N° de la facture	MO	M	Montant de la facture	TVH de 12 % payée	TVH de 13 % payée	TVH de 14 % payée	TVH de 15 % payée avant 2007	TVH de 15 % payée en 2010 ou après
1	Achat du terrain												
2	Entrepreneur général												
3	Architecture et ingénierie												
4	Préparation du site												
5	Démolition												
6	Connexion aux services publics – Inscrivez les renseignements aux lignes a), b), c) et d) ci-dessous.												
	a) eau et égouts												
	b) gaz naturel												
	c) électricité												
	d) autre												
7	Excavation et remblayage												
8	Semelles et fondation												
9	Imperméabilisation												
10	Charpenterie												
11	Finissage du béton – Inscrivez les renseignements aux lignes a) et b) ci-dessous.												
	a) garage												
	b) sous-sol												
12	Plomberie												
13	Électricité, câblage, sorties												
14	CVC (chauffage, ventilation, climatisation)												
Total partiel pour cette page													
									4	5	6	7	8

Articles ne donnant pas droit au remboursement : Certains articles **ne donnent pas droit** au remboursement. Par exemple, vous ne pouvez pas demander de remboursement pour l'achat ou l'installation des produits ou services suivants :

- appareils et meubles mobiles
- outils électriques utilisés pour construire la maison
- rideaux et stores faits sur mesure
- terrain reçu en héritage
- oeuvres d'art et objets de décoration qui ne sont pas des accessoires fixes
- pesticides et vaporisation des mauvaises herbes
- téléviseur, lecteur DVD et chaîne stéréo
- factures d'électricité, de chauffage, de déménagement
- petits tapis et lingerie

N°	Description des produits et services	Nom du vendeur	Numéro d'entreprise du vendeur (N° de la TPS/TVH)	Date de la facture	N° de la facture	MO	M	Montant de la facture	TVH de 12 % payée	TVH de 13 % payée	TVH de 14 % payée	TVH de 15 % payée avant 2007	TVH de 15 % payée en 2010 ou après					
15	Toiture : bardeaux, autres																	
16	Maçonnerie																	
17	Portes et fenêtres																	
18	Porte(s) de garage																	
19	Isolation – Inscrivez les renseignements aux lignes a), b) et c) ci-dessous.																	
	a) toit et plafond																	
	b) murs																	
	c) pare-vapeur																	
20	Revêtement extérieur – Inscrivez les renseignements aux lignes a), b) et c) ci-dessous.																	
	a) recouvrement extérieur																	
	b) gouttières																	
	c) soffite, bordure d'avant-toit																	
21	Peinture extérieure																	
22	Cloisons sèches																	
23	Plancher – Inscrivez les renseignements aux lignes a), b), c) et d) ci-dessous.																	
	a) revêtement de sol souple																	
	b) tapis																	
	c) plancher en bois franc																	
	d) cage d'escalier																	
24	Carreaux de céramique																	
25	Menuiserie de finition																	
26	Armoires et meubles-lavabos																	
27	Appareils encastrés																	
28	Accessoires de plomberie																	
29	Appareil d'éclairage																	
30	Décoration intérieure – Inscrivez les renseignements aux lignes a) et b) ci-dessous.																	
	a) peinture des murs																	
	b) revêtement mural																	
Total partiel pour cette page																		
									4	▲	5	▲	6	▲	7	▲	8	▲

N°	Description des produits et services	Nom du vendeur	Numéro d'entreprise du vendeur (N° de la TPS/TVH)	Date de la facture	N° de la facture	MO	M	Montant de la facture	TVH de 12 % payée	TVH de 13 % payée	TVH de 14 % payée	TVH de 15 % payée avant 2007	TVH de 15 % payée en 2010 ou après					
31	Aménagement paysager – Inscrivez les renseignements aux lignes a), b) et c) ci-dessous.																	
	a) remblai, terre																	
	b) arbres, arbustes, gazon																	
	c) système d'irrigation																	
32	Voie d'accès																	
33	Piscine creusée																	
34	Patio																	
35	Terrasse																	
36	Clôture																	
37	Frais juridiques sur la construction et l'achat du terrain (hypothèque exclue)																	
38	Puits																	
39	Système de sécurité																	
40	Fosse septique																	
41	Maison mobile																	
42	Maison modulaire																	
43	Maison flottante																	
44	Location de matériel																	
	Autres (précisez)																	
									Total partiel pour cette page									
									4	↑	5	↑	6	↑	7	↑	8	↑
									Total pour les pages 5, 6 et 7									
Inscrivez ces montants aux lignes D à F de la page 8.																		

Section D – Sommaire des totaux de construction

Montant total à la case 1 de la page 4 : _____ **A** (inscrivez ce montant à la ligne A de la page 1 du formulaire GST191)

Montant total à la case 2 de la page 4 : _____ **B** (inscrivez ce montant à la ligne B de la page 1 du formulaire GST191)

Montant total à la case 3 de la page 4 : _____ **C** (inscrivez ce montant à la ligne C de la page 1 du formulaire GST191)

Montant total à la case 4 de la page 7 : _____ x 5 _____ ÷ 12 = _____ **1**

Montant total à la case 5 de la page 7 : _____ x 5 _____ ÷ 13 = _____ **2**

Montant total à la case 8 de la page 7 : _____ x 5 _____ ÷ 15 = _____ **3**

Montant total (additionnez les lignes 1, 2 et 3) = _____ **D** (inscrivez ce montant à la ligne D de la page 1 du formulaire GST191)

Montant total à la case 6 de la page 7 : _____ x 6 _____ ÷ 14 = _____ **E** (inscrivez ce montant à la ligne E de la page 1 du formulaire GST191)

Montant total à la case 7 de la page 7 : _____ x 7 _____ ÷ 15 = _____ **F** (inscrivez ce montant à la ligne F de la page 1 du formulaire GST191)